

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2010

**PRESENTS** : A. Lescoules, J. Dussutour, B. Dhoudain, J-C. Le Borgne, J. Pérès, J-L. Bareilles, J-B. Carrère, H. Castagné, M. Gangnet, S. Lauberton, E. Pourtet,

**ABSENTS** :

J-D. Haurine-Cousté, M.C. Pontiès (procuration à J-C. Le Borgne), C. Houle (procuration à J. Dussutour),

**□ Observations sur le compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2010 :**

Tout d'abord Madame Claire Bennassar présente au Conseil Municipal ses excuses car elle n'a pu élaborer le compte-rendu du précédent conseil faute de temps

### **Examen de l'ordre du jour**

#### **1) L'établissement thermal – année 2010**

Sylvie Hèches, la directrice des Thermes présente les résultats de l'année 2010.

##### **1)-1 Les cures**

Le chiffre d'affaires est de 1 052 227 euros soit + 8% que l'an passé, avec une fréquentation en hausse de 6 %. On a franchi la barre des 2 000 curistes ! 2098 exactement.

Cela est dû à une forte augmentation de la phlébologie (qui fait plus que compenser une baisse en O.R.L) en raison du traitement à Luz du lymphoedème. Ce positionnement a nécessité beaucoup d'efforts de la station, en investissement matériel mais aussi en formation du personnel.

Luz a reçu le prix de l'innovation pour l'installation en 2010 du « Thalax Bras », spécialement adapté au traitement des lymphoedèmes des membres supérieurs.

Ce nouvel appareil d'hydrothérapie permet d'effectuer un drainage du bras grâce à un ensemble de jets de pressions et de températures différentes et alternées.

Pour la saison 2011, cet appareil sera modifié pour prendre en compte le ressenti des utilisateurs mais aussi les observations du corps médical.

Afin d'évaluer les résultats de la cure et de crédibiliser notre protocole, nous travaillons aujourd'hui en concertation avec la Région et le CHU de Rangueil sur un logiciel d'imagerie 3D qui serait utilisé dès la saison 2011 pour réaliser des prises de mesures en début et en fin de cure.

Ainsi, les nouvelles technologies effectueront leur rentrée dans le monde du thermalisme afin d'apprécier de façon incontestable le service médical rendu ; souci majeur de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et condition indispensable au maintien du remboursement des cures thermales.

Il y a eu une bonne campagne de presse sur la revue « *Notre temps* » avec une concrétisation satisfaisante en nombre de cures des demandes de renseignements.

On note enfin une très bonne fréquentation de l'établissement en septembre et octobre.

## 1)-2 La remise en forme

Le chiffre d'affaires est égal à 553 894 euros HT, soit + 6% par rapport à 2009 (le chiffre d'affaires de 2008 n'est pas significatif car le centre thermal de Barèges était fermé pour travaux).

L'été 2010 a été très peu pluvieux, ce qui ne favorise pas la fréquentation de Luzéa.

Le chiffre d'affaires a donc été sauvé grâce aux prestations individuelles développées dans l'espace libéré par l'esthéticienne et réaménagé. De plus, on constate une démocratisation de la découverte par le public des thérapies manuelles et des soins du corps.

La vente de « séjour » ne fonctionne pas vraiment (461) et la vente se fait essentiellement au comptoir des thermes. Des campagnes de promotion des produits à la station de ski, des mailings aux clients de la centrale de réservation de l'Office de Tourisme, des opérations «cadeaux de Noël » ont été lancées pour renforcer la vente.

## 1)-3 Décision modificative – budget annexe des Thermes

Cette décision modificative a pour objet compte tenu des bons résultats financiers de 2010 :

### En fonctionnement

- d'ajuster certaines dépenses
- de réaliser par anticipation sur 2011 certaines dépenses en 2010
- de provisionner pour le compte épargne temps de Sylvie Hèches et Sophie Le Balch de manière à ne pas se retrouver à payer quatre salaires quand elles récupéreront ce temps avant leur départ effectif à la retraite.

Ainsi faut-il ajouter 41 500 euros au chapitre « catalogues et imprimés » que l'on ne retrouvera pas en 2011, et 16 000 euros aux dotations et prévisions.

Monsieur le Maire donne lecture article par article.

Il faut donc ajouter 130 700 euros en dépenses de fonctionnement et 130 700 euros en recettes constatées (cures, appartements, remise en forme et 3 000 euros de remboursement pour maladie du personnel).

En investissement il faut ajouter 9 000 euros de dépenses et recettes.

Le conseil municipal vote cette décision modificative.

## 2) Marchés de Maitrise d'œuvre

### 2)-1 Réhabilitation de la piscine municipale

Ce marché a fait l'objet de publications dans différents organes:

- en premier lieu au BOAMP, sans aucune réponse
- en second lieu dans le Moniteur des Travaux-Publics. Cette annonce a généré quatre réponses de cabinets d'architecture (Larrondo, Chevalier, GIL et Voirin).

L'offre la mieux-disante semble être l'offre Voirin-Setes pour 28 475 euros HT. Rappelons les travaux prévus :

- remise aux normes techniques avec la filtration, le chauffage de l'eau, les locaux techniques
- réhabilitation des bâtiments : vestiaire et buvette, toiture, distribution, sol, sanitaires
- l'accessibilité des locaux et bassins aux handicapés
- l'embellissement et l'animation des bassins

Pour une ouverture en juin 2011, l'urgence est la filtration.

## 2)-2 Réhabilitation du gymnase – choix de la Maitrise d'œuvre

Les travaux prévus, après l'audit du cabinet Gleize, sont :

La reprise totale du chauffage et de la ventilation, l'isolation, le changement de certaines menuiseries extérieures, la réfection du sol la mise aux normes des installations sportives et l'accessibilité aux personnes handicapées.

L'annonce est passée cette fois-ci directement sur le Moniteur des Travaux-Publics. Sept offres ont été reçues. L'offre la plus intéressante semble être celle du Cabinet St Laurent et associés avec Setes comme bureau d'études pour 17 500 euros HT.

## 3) Décisions financières

### 3)-1 Décisions modificatives :

#### - Budget principal :

Monsieur le Maire donne lecture article par article des dépenses et recettes supplémentaires. Il faut donc inscrire (investissement + fonctionnement) 230 000 euros de plus en dépenses et 230 000 de plus en recettes.

#### - Budget assainissement :

Des ajustements en section de fonctionnement sont nécessaires. On constate une majoration de la prime épuration de 1 410 euros qui permet de couvrir quelques dépenses supplémentaires.

### 3)-2 Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant de voter le budget

Cette disposition permet avant le vote du budget, et sans présumer de l'analyse des restes à réaliser dépenses-recettes, de mandater 25 % des crédits inscrits au budget de la commune en 2010 sur des programmes dont on pense qu'ils vont se reconduire.

Cela donne une souplesse de fonctionnement le premier trimestre budgétaire.

Le conseil municipal donne son accord.

### 3)-3 Amortissement des subventions d'équipement

La commune a versé en 2010 une subvention d'équipement au Conseil Général pour la modification du carrefour de Luz Saint Sauveur, ensemble qui est maintenant englobé dans la voirie départementale.

Le Maire propose de ne pas amortir cette subvention en section d'investissement « dépenses » sur 15 ans car la dépense d'entretien est maintenant du ressort du Conseil Général. Par contre la délibération à prendre doit être de portée générale pour ce qui concerne les subventions d'équipement versées par la commune pour les immobilisations corporelles.

Le conseil municipal décide donc de ne pas les amortir.

### 3)-4 Remboursement des frais engagés par les élus

Il s'agit de prendre une délibération autorisant les élus du Conseil Municipal de Luz à être remboursés des dépenses qu'ils engagent quand ils se déplacent pour représenter la commune. Les dépenses remboursées sont les frais réels sur production de justificatifs et dans la limite des crédits budgétaires.

### 3)-5 Création d'une régie d'avance et d'une régie de recettes

La régie d'avance permettra de régler en espèces sur justificatif des dépenses immédiates.

Le montant maximum est 450 euros.

La régie de recettes permettra d'encaisser la vente des livrets de la promenade Napoléon III.

### 3)-6 Remboursement à l'amicale du personnel communal

Cette amicale a fait l'avance pour des facilités de règlement des cadeaux attribués à des agents lors des cérémonies suivantes :

- remise de la médaille du Travail
- départ à la retraite de Raymonde Nogué

La somme à rembourser est de 510 euros.

### 3)-7 Participation au contrat maintien de salaire

A partir du 4<sup>ème</sup> mois d'arrêt maladie, les agents ne perçoivent plus que la moitié de leur salaire. Pour cela, il leur est vivement recommandé de souscrire auprès de la Mutuelle Nationale Territoire un contrat d'assurance maintien de salaire qui permettra à l'agent de percevoir 95 % du salaire.

La commune de Luz décide pour alléger le coût de la cotisation pour l'agent, d'en financer 10%.

### 4) Actualisation du montant de la participation des constructeurs en cas de non réalisation d'accès de stationnement

Cette participation est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction.

Pour 2011, cette participation sera de 7 432.77 euros par place de stationnement non créée.

### 5) Demande de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges

La CSVB possède deux parcelles à Barèges n°1941 et 1942 d'une contenance totale de 155 m<sup>2</sup>.

Monsieur Thierry Crampe souhaite les acheter pour réaliser son garage. La CSVB propose de lui vendre ces parcelles au prix de 25.81 €/m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal donne son accord.

### 6) Demande d'une subvention au titre du FAR 2011

Le dossier est à déposer avant la fin de l'année 2010.

Le bureau d'études BERT a chiffré le confortement du mur du cimetière à 240 530 euros HT. Cette opération est éligible au FAR à un taux de 40%.

Le maire propose au conseil municipal de présenter cette demande au titre de 2011.

En 2010, le Conseil Général a majoré son aide de 667 euros pour l'achat de deux défibrillateurs.

**7) Démission de Madame Séverine Cayre de son poste de fonctionnaire territoriale à l'école de Luz**

Monsieur le maire propose de différer l'examen de cette question car il ne possède pas encore tous les éléments pour la traiter.

**8) Renouvellement du bail du Coco Loco**

Le bail arrive à échéance de sa période triennale.

Il faut donc le renouveler en actualisant le prix du loyer conformément au bail.

Le nouveau loyer sera de 768.23 euros par mois pendant trois nouvelles années.

M. le maire fait part d'une nouvelle pétition concernant le bruit à l'extérieur de l'établissement, sur la voie publique et de nuisances sur le parking de la résidence de l'Yse.

**9) Les résultats du Téléthon**

Monsieur le maire donne les résultats de la collecte des dons : 2010 euros dont 1 107 euros pour Luz et 908 euros pour les villages de Sers, Betpouey, Viella et Saligos.

Il remercie certaines associations pour leur forte implication : Les amis du Pays Toy (atelier couture, pâtisseries, concours de belote), la Toy Musique,...

**10) Ouverture de la Patinoire**

Celle-ci sera mise en service le 20 décembre 2010, avec les horaires suivants :

- de 16 h 00 à 20 h 00 tous les jours des vacances scolaires et le mercredi, le vendredi et le samedi seulement, hors vacances scolaires

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée**